



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 6 décembre 2022

RETRAITES : LA RÉFORME ANNONCÉE POUR 2023

Interrogée par le journal Le Parisien le 2 décembre à propos de la réforme des retraites voulue par Macron, la première ministre, Élisabeth Borne, a confirmée la détermination du pouvoir à l'imposer aux travailleurs.

Elle a rappelé les intentions du gouvernement :

- présentation de la réforme avant les fêtes de fin d'année
- présentation du texte devant le conseil des ministres en janvier
- examen du texte au parlement au 1er trimestre 2023
- entrée en vigueur de la réforme à partir de l'été 2023 pour toutes celles et tous ceux nés au 2ème semestre 1961
- report progressif de l'âge de la retraite avec l'objectif de la passer à 65 ans en 2031.

Quels enjeux pour les travailleurs ?

Aujourd'hui, pour avoir sa retraite pleine, il faut avoir cumulé 168 trimestres de travail ou assimilés (congés maternité, congé parental, maladie), soit 42 années.

Le chômage qui affecte une grande partie de la population (les jeunes de moins de 25 ans, les femmes qui commencent à travailler après avoir élevé leurs enfants, qui travaillent à temps partiel, les travailleurs sous contrats précaires ou alternant périodes de travail et de chômage) fait qu'au moment de leur départ à la retraite, il leur manque de nombreux trimestres. Conséquence : montant de la retraite diminué d'autant et donc retraite de misère pour les travailleurs ayant perçu toute leur vie de basses rémunérations.

Avec le recul de l'âge de retraite de 3 ans, nombre de travailleurs sous contrats précaires auront encore plus de mal à trouver à s'embaucher.

Selon un rapport de la DARES d'avril 2022, le pourcentage d'activité des 55-64 ans en France est de 56 %. Mais ce chiffre fond drastiquement après l'âge de 60 ans, il tombe à 35,5 % pour les 60-64 ans.

Or ceux qui décident de l'embauche dans les entreprises ne sont ni Macron, ni ses ministres, mais les patrons !

Ce qui signifie que si la réforme des retraites entre en vigueur, elle se traduira par une baisse obligatoire du montant des retraites, car les travailleurs auront encore plus de mal à cumuler le nombre nécessaire de trimestres travaillés pour prétendre à une retraite pleine !

À cela s'ajoute bien sûr l'aggravation de l'épuisement des salariés au travail (augmentation du risque de maladies et accidents professionnels).

De tout cela Macron et Borne n'ont cure. Leur objectif, c'est précisément de réduire le montant des retraites, d'en payer le moins possible, et avec les économies réalisées subventionner encore plus le patronat.

Pour les travailleurs : quelle riposte et quels objectifs ?

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît
Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

À l'heure où les prix ne cessent d'augmenter, les travailleurs doivent défendre leur pouvoir d'achat en exigeant que leurs salaires augmentent au même rythme que les prix. Ils doivent aussi exiger un minimum vital qui leur permette de vivre décemment. Pas moins de 2000 euros net par mois.

Avec des salaires augmentés, le montant des retraites suivront !

Et pas question de ne pouvoir en profiter qu'une fois devenus malades ou totalement épuisés. Non, la retraite doit se prendre à un âge où l'espérance de vie est encore suffisamment conséquente en profiter, c'est à dire :

- 60 ans après 37,5 années de travail pour la règle générale
- 55 ans pour les métiers pénibles.

Ce n'est pas à l'Assemblée nationale que le projet néfaste de Macron/Borne pourra être mis en échec, c'est grâce à la mobilisation de masse de la classe ouvrière.

C'est dans les usines, sur les chantiers, dans les hôpitaux, chez les travailleuses de l'aide à la personne, parmi les travailleurs du transport ou de la grande distribution, chez les ouvriers mécaniciens des garages de réparation, chez les ouvriers agricoles et des usines sucrières, là où les conséquences de l'augmentation de la durée du travail peuvent le mieux être mesurées, que la riposte doit s'organiser !

Alors, dans nos entreprises, avec nos camarades de travail, dans nos sections syndicales, discutons du projet néfaste de Macron et de son gouvernement et de la meilleure façon de le leur faire remballer !

Seule une mobilisation générale des travailleurs peut empêcher ce gouvernement au service du patronat de passer en force concernant le recul de l'âge de la retraite !

Un exemple de réaction positive contre les bas salaires

Le 6 décembre dernier alors que la direction du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) célébrait les 60 ans d'existence de l'organisme, ses salariés étaient en grève, n'ayant pas le cœur à la fête, après les annonces ridicules de leur employeur en matière d'augmentations des salaires aux dernières NAO (2,5 % d'augmentation du point d'indice contre 6,2 % d'augmentation officielle des prix).

Un jeune cadre scientifique recruté au Cirad, en métropole ou dans les DROM, à la sortie de son doctorat (Bac +8) touche autour de 2000 € nets mensuels (+ 60 % au-dessus du SMIC). Un technicien recruté sans expérience (Bac +2) touche environ 1397 € nets mensuels (+7 % au-dessus du SMIC). Il y a 20 ans, ils auraient été recrutés respectivement à + 108 % et à + 39 % au-dessus du SMIC.

"C'est devenu tellement bas que même les techniciens ne sont plus intéressés. Le Cirad a du mal à embaucher, car ce n'est plus attractif", déclarait à cette occasion Emmanuelle Chapier, déléguée syndicale de la CGT (Zinfos974 du 17 novembre 2022).

Ce n'est pas la volonté de travailler (accusation portée par Macron contre les chômeurs qui refuseraient des emplois), pas plus que la passion du métier qui manque aux travailleurs aujourd'hui et les détourne des emplois, ce sont des salaires qui leur permettent de vivre décemment et d'entretenir leur force de travail, c'est la reconnaissance de leurs compétences !